



# LETTRE D'INFORMATIONS

## SPÉCIALE : PLAN DE RELANCE

À la suite de l'approbation donnée fin 2020 par le Parlement européen, le Conseil a adopté le règlement fixant le cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027.

Ce mécanisme comprend un budget pluriannuel 2021-2027 pour un montant de 1.074 milliards auquel s'ajoute un plan de relance exceptionnel d'un montant de 750 milliards.

L'essentiel de ce dernier est consacré au programme intitulé « Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ». Le FRR représente 96 % des montants dégagés soit 360 milliards sous forme de prêts aux États membres et 321,5 milliards en subventions.

Dans ce cadre, la Belgique bénéficie d'un montant de 5,9 milliards à répartir entre le fédéral et les entités fédérées.

La Région s'est vu octroyer 1,48 milliard. Elle a élaboré une épure de Plan de relance sur base d'une enveloppe de 1,9 milliard (130 %) et cela afin de faire face à d'éventuels imprévus.

Pour rappel, 37 % minimum des dépenses des plans de relance doivent être consacrées au climat et 20 % à la réforme numérique.

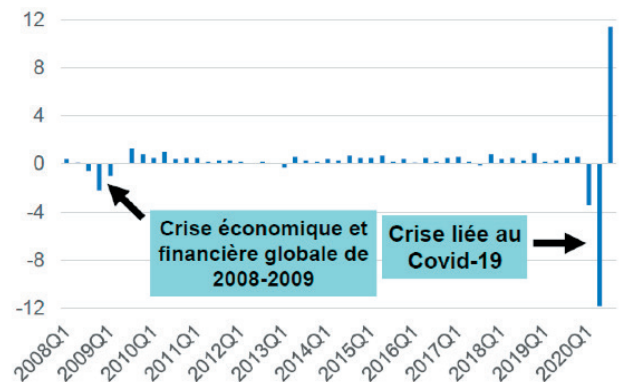
### Répartition de la subvention de 5,9 milliards octroyée à la Belgique dans le cadre du FRR

Région wallonne	1,48
Flandre	2,26
Communauté française	0,495
État fédéral	1,25
Région de Bruxelles-Capitale	0,395
Communauté germanophone	0,05

### CONTEXTE

En guise d'introduction, il importe de revenir sur l'importance du choc économique provoqué par la pandémie. Au deuxième trimestre 2020, le recul du PIB avoisinait les 12 %. Cette ampleur est sans précédent dans l'après-guerre et bien plus significative que lors de la crise financière de 2008-2009, comme l'atteste le graphique de la Banque nationale de Belgique (BNB).

**PIB réel en Belgique**  
Variations trimestrielles, pourcentages



Cependant, partant du constat que la crise économique est le fait d'un élément extérieur à l'économie (contrairement à 2009), il n'est pas idiot d'estimer qu'un rebond substantiel est possible lorsque les mesures sanitaires seront levées. L'exemple de l'été dernier plaide en ce sens.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la dynamique des plans de relance et de résilience (PRR), initiée par l'Union européenne.

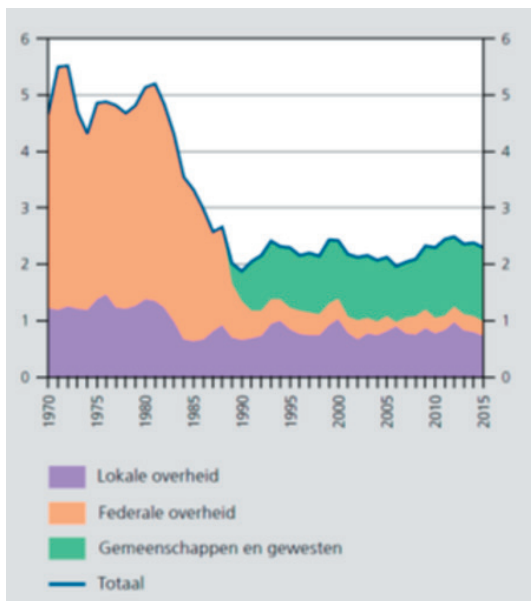
Cependant, il est nécessaire, au préalable de faire le constat de la faiblesse de l'investissement public en Belgique.

Les chiffres sont sans appel. Depuis 35 ans, le taux d'investissements publics est inférieur à 3 % du PIB et reste systématiquement sous la moyenne européenne. D'après

la BNB, pour suivre la moyenne européenne, la Belgique aurait dû investir près de 70 milliards supplémentaires ces 20 dernières années.

Il est important de souligner que le graphique ci-dessous met clairement en évidence que la part des investissements publics a considérablement chuté lors des politiques d'austérité menées début des années 80. Les investissements publics – qui portent sur des effets à moyen et long terme – sont les premières dépenses à être supprimées ou postposées, sans devoir toucher aux dépenses en cours.

**La Belgique s'est structurellement inscrite dans une politique de sous-investissement public.**



Ce manque d'investissements a des conséquences graves. En effet, les montants dégagés ne permettent même pas d'entretenir les actifs existants. En d'autres termes, nos infrastructures existantes se détériorent par manque de moyens. Dans ces circonstances, il n'y a que peu de place pour des investissements nouveaux.

Cela est d'autant plus incompréhensible que les investissements publics ont un effet d'entraînement de l'ensemble de l'économie tant en termes de croissance économique, que de taux emploi, de consommation privée ou d'investissements privés.

## PLAN DE RELANCE

En ce qui concerne le timing, les plans de relance seront mis en place après les mesures de soutien ponctuelles prises dans le cadre de la gestion de pandémie.

Une telle chronologie justifie le fait que les secteurs concernés par les plans de relance ne sont pas ceux qui ont pourtant été considérés comme essentiels pendant la pandémie.

Le Plan de relance belge, regroupant les plans des différents niveaux de pouvoir, financé par les fonds européens s'articulera autour des 5 axes suivants :

1. numérique ;
2. mobilité et travaux publics ;
3. social et vivre ensemble ;
4. productivité ;
5. climat, durabilité et innovation.

Les plans doivent être remis à la Commission européenne pour fin avril au plus tard, laquelle vérifiera leur conformité aux recommandations émises dans le cadre du semestre européen. Le Gouvernement espère qu'une première enveloppe sera libérée dans le courant de l'été.

## QUELQUES ÉLÉMENTS

L'épure des différents plans (régionaux et fédéral) se fait sur base d'un taux de 130 % de l'enveloppe initiale. Ainsi, la Belgique a droit à 5,9 milliards mais elle a élaboré un plan de 7,8 milliards.

Il y a 89 projets d'investissement se répartissant en 19 composantes pour un montant moyen par projet de 87 millions d'euros par projet.

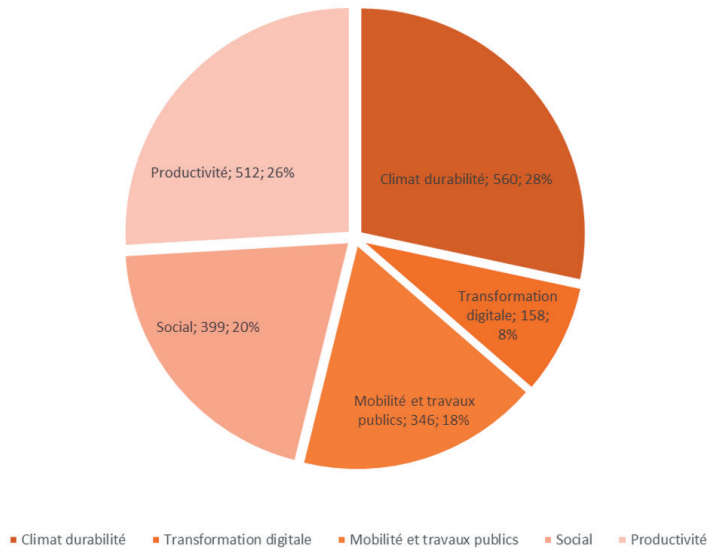
La Wallonie a proposé 24 projets pour un montant moyen de 82 millions. La Flandre pour sa part s'est concentrée sur un nombre plus réduit de projets, 18 pour un montant moyen de 124 millions. Il y a 5 projets pour la Communauté germanophone (13 millions) et 10 pour la FWB (64 millions).



La Région wallonne a donc réalisé un travail budgétaire sur base d'une enveloppe de 1,9 milliard, représentant 130 % de l'enveloppe finale<sup>1</sup>.

À l'heure actuelle, la répartition selon les 5 grands axes est la suivante :

Propositions de la Wallonie  
pour 1,975 milliards (130% de l'enveloppe)



## CONCLUSIONS

### Saupoudrage ?

Le poids moyen des projets est de 87 millions (82 en Wallonie) ces montants sont significatifs et contreviennent selon certains à l'idée de saupoudrage.

S'il est vrai que l'on retrouve des projets locaux, cela s'explique :

1. par le fait que le milieu urbain est très important d'un point de vue économique ;
2. qu'il fallait des projets arrivant à maturité dans les 5 ans, raison pour laquelle on retrouve notamment le Tram de Liège.

### Articulation entre les différents plans

Le CESE s'interroge sur l'articulation entre les différents plans, il est important que l'ensemble des plans s'inscrive dans une logique cohérente et complémentaire. Or, le CESE n'a pas été consulté par le Gouvernement wallon, contrairement à ses homologues flamand et bruxellois.

Il y a lieu également de veiller à la coordination entre les différents plans et subsides au niveau wallon (Get Up, PRR, fonds FEDER, ...).

### Absence de la dimension de lutte contre la pauvreté

Pour l'Union européenne, les plans pour la reprise et la résilience (PRR) devaient être « verts » et faire la part belle au numérique.

Ainsi, 37 % minimum des dépenses des PRR doivent être consacrées au climat et 20 % à la réforme numérique. En Belgique, 55 % des dépenses concernent le climat et 22 % le numérique.

Dans ce contexte, la place laissée pour le social est très faible.

### La fin de l'austérité ?

L'ébauche d'une politique massive d'investissements pourrait laisser croire à un renoncement aux politiques d'austérité.

Il n'en est rien. En effet, la Commission européenne a déjà signalé que la clause dérogatoire générale permettant un écartement de la trajectoire budgétaire ne pouvait être que temporaire (actuellement 2020 et 2021).

En outre, l'une des conditions préalables à l'adoption des PRR est qu'ils répondent aux recommandations spécifiques adressées par la Commission européenne dans le cadre du semestre européen.

Enfin, un des objectifs avoués du budget base zéro (BBZ) désormais appliqué en Région wallonne est de faire la chasse aux dépenses publiques afin de dégager des moyens pour :

1. Retrouver l'équilibre budgétaire ;
2. Mener une politique d'investissements.

## ANNEXES



1. Voir les différents projets en annexe.

Description	Millions
<b>Energie et bâtiment</b>	
Création 1.000 logements basse énergie	120
Rénovation énergétique	
Rénovation logements publics et bâtiments pouvoirs locaux	80
Rénovation énergétique bâtiments publics et privés	100
Rénovation énergétique infrastructures sportives	60
Construction basse énergie et rénovation énergétique	
Construction/Rénovation/Acquisition - personnes vulnérables	130
Plan de transition énergétique infrastructure - petite enfance	85
<b>Hydrogène</b>	
Déploiement filière wallonne hydrogène - Recherche - Production verte et applications sectorielles (consortium d'entreprises)	140,2
	20
<b>Mobilité</b>	
Projet Liège Carex	60
Amélioration multimodal transport fluvial (y compris Canal Albert 27millions)	31,38
Tram de Liège	105
Intermodalité et digitalisation (vélo et signalisation dynamique)	60
BHNS51	30
<b>Numérique et formation</b>	
Numérique	
Digitalisation et accélération processus numérisation	45
Dématérialisation des permis	5
Numérisation pouvoirs locaux	10
Digitalisation/Numérisation - écoles numériques et fibre optique zones économiques	85
Transition numérique réseaux santé	75
Formation Nouvelles technologies/Numérique	
Innovation technologique AGK/EGK	105
Biotech school	30
Centre de technologie contemporaine et de la formation continue	40
Life long digital training	35
Upgrading centres de formation	40
Centres de formation	30
<b>Biodiversité</b>	
Adaptation au changement climatique par la biodiversité	105
Alimentation	
Economie sociale alimentaire	20
Relocalisation alimentaire	70
<b>Economie circulaire</b>	
Déploiement de l'économie circulaire au niveau des chaînes de valeur prioritaires, notamment métallurgie et construction, au travers du soutien RDI jusqu'à la production industrielle locale	57
Economie circulaire traitement déchets de construction et économie de fonctionnalité	25
Recyclage des avions	10
Recyclage des avions	35
Bas carbone	
Industrie bas carbone	50
<b>Friches</b>	
Fonds régional de reconversion des friches industrielles	30
<b>Total</b>	<b>1923.58</b>